

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 juin 2015 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, CEYRAC Romain, BECH Michèle, GUILHAUMA Bernard, ARLANDIS Bernard, LARRAS André, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LARIAU Stéphane, LOUSTAU Yves, RANGOTTE Pierre.

EXCUSÉS : LOUSTAU Yves, RANGOTTE Pierre.

### ORDRE DU JOUR :

- I) PLATEAU SPORTIF
- II) MARCHE NOCTURNE
- III) QUESTIONS DIVERSES
- IV) INTERCOMMUNALITE

#### **I) PLATEAU SPORTIF**

Les panneaux photovoltaïques sont en service.

Il y a lieu de déposer une demande de permis modificatif pour la création de murs.

Devis de Joël BASSI : 3.000 € HT - 3.850 € TTC

Mr le Maire propose de demander un devis à l'architecte qui a déposé le permis initial.

#### **Fonds de concours :**

Gave et Coteaux a décidé de nous allouer un fonds de concours de : 43.000 € pour le plateau sportif.

#### **II) TRAVAUX ECOLE**

La commission travaux est chargée de faire des devis pour le lino et huisserie ainsi qu'agrandissement.

#### **III) TRAVAUX VOIRIE : emplois**

Afin d'éviter la dégradation de la voirie, il serait souhaitable de réaliser des « emplois » tous les ans. Des devis seront demandés.

#### **IV) ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU MOULIN (dossier à l'étude)**

Une réunion a eu lieu en mairie avec le Syndicat d'Electrification, le dossier est actuellement à l'étude et sera présenté au Conseil dès qu'il sera approuvé par le Syndicat.

#### **V) LOCATION CENTRE COMMERCANT**

Location de l'ancienne boucherie à Melle Julie VALLERO LOPEZ pour une activité d'esthéticienne. Demande pour un bail d'essai d'un an, montant du loyer : 350 € H.T.  
Voir de vider le local et travaux à prévoir (dalle et cloisons).

**VI) T.A.P**

Le poste de coordinateur des TAP pourrait être proposé à Michel JULIA.  
Coût horaire 20 € pour 5 heures par semaine d'école, soit 36 semaines : 3.600 € de septembre à juillet.

**VII) ATELIERS JEUNES**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération « Ateliers jeunes » durant l'été.  
Les activités proposées ont pour but de mettre en valeur le patrimoine communal : entretien mobilier, espaces verts etc...

Suivant le nombre de candidatures retenus, les jeunes seront répartis en deux groupes, encadrés par les employés communaux et les conseillers municipaux, du 6 au 17 juillet.

A l'issue du stage, les jeunes percevront une indemnité de 90 € afin de les aider dans leurs projets de loisirs.

**VIII) CANTINE SCOLAIRE**

Repas actuellement à 2.90 € (non augmenté l'an dernier)  
Dépenses (arrêtées à ce jour) : 17832.62 € ( du 01/09/2014 au 11/06)  
Recettes : 16565 € (de sept à avril)

GARDERIE : 2736.60 €  
(Garderie : 0.80 €)

A la majorité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la cantine et la garderie municipale.

**IX) APPARTEMENT DE FONCTION : renouvellement bail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment communal abritant la mairie comporte au 1<sup>er</sup> étage le logement de fonction destiné à l'instituteur.

Ce logement est loué à titre précaire et révocable depuis plus de vingt ans, l'accord de l'inspecteur d'Académie ayant été obtenu à l'époque.

Le loyer est révisé de plein droit chaque année le 1<sup>er</sup> juillet, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers tel qu'il est publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Compte tenu de ces éléments, le montant du loyer s'élève à 255 €.

**X) EDITION « QU'ON SE LE DISE »**

Le journal est prêt à être distribué.

**XI) RUE DU CANAL**

Afin d'éviter les problèmes d'inondation sur cette voie, il serait souhaitable que l'agriculteur exploitant le champ de Mr LAURENCINE, laisse une bande herbé d'1 mètre tout le long de la voie. Un courrier lui sera fait dans ce sens.

## COMMUNAUTES DE COMMUNES GAVE ET COTEAUX

### I) FPIC 2015

Le Président rappelle aux membres du conseil le principe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour 2014, la Communauté de Communes Gave et Coteaux est contributeur au FPIC à hauteur de 116 706 €. Pour la répartition de cette contribution, trois possibilités sont offertes à la communauté de communes :

- Répartition de droit commun (sans délibération)
- Répartition horizontale multicritère, avec prélèvements limités à 20% du droit commun (délibération à la majorité des 2/3)
- Répartition dérogatoire libre : délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter une répartition dérogatoire libre et de définir les montants suivants :

PRELEVEMENT FPIC 2015	Aressy	Assat	Bosdarros	Meillon	Narcastet	Rontignon	Uzos	CDC GAVE ET COTEAUX
Répartition dérogatoire libre	9 308 €	16 571€	8 791.5 €	7 600 €	7 417 €	7 199.5 €	8 633 €	51 186 €

L'assemblée, après en avoir largement délibéré, décide d'adopter une répartition dérogatoire libre selon les montants définis ci-dessus.

### II) PRISE DE COMPETENCE « PRISE EN CHARGE ANIMAUX ERRANTS »

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la communauté de communes Gave et Coteaux a délibéré le 13 avril 2015 pour prendre la compétence "**prise en charge des animaux errants**".

Les conseils municipaux sont donc appelés à statuer sur ce transfert de compétence, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire.

Monsieur le préfet, par la suite, sera amené à approuver la modification, si elle a recueilli la majorité requise, à savoir les deux-tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Il invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur ce transfert de compétence.

Le conseil municipal **APPROUVE** le transfert de la compétence "**prise en charge des animaux errants**" à la communauté de communes Gave et Coteaux ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean OTHAX



## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2015 à 19 heures

PRÉSENTS : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, CEYRAC Romain, RANGOTTE Pierre, BECH Michèle, GUILHAUMA Bernard, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LARIAU Stéphane, LOUSTAU Yves.

EXCUSÉS : ARLANDIS Bernard, LARRAS André

ORDRE DU JOUR :

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les permanences pour le bureau de vote sont les suivantes :

<b>Horaires</b>	<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>
8h-12h	- Bernard GUILHAUMA - Bernard ARLANDIS - Michèle BECH - Béatrice GAZUI	- Bernard ARLANDIS - Michèle BECH - Fanny BORDES-LABAN - Romain CEYRAC
12h-15h	- Jean OTHAX - André LARRAS - Pierre RANGOTTE - Véronique CAVAILLES	- André LARRAS - Pierre RANGOTTE - Stéphane LARIAU
15h-18h	- Marie-Hélène JOUANINE - Yves LOUSTAU - Anne CHASSELOUP - Stéphane LARIAU	- Jean OTHAX - Yves LOUSTAU - Anne CHASSELOUP - Karine REY

### PLATEAU SPORTIF

Les travaux sont presque finis. Il ne manque plus que le raccordement à l'électricité. La commission travaux est en attente du devis pour le monnayeur permettant aux administrés d'éclairer les lieux à leur guise.

Les travaux pour faire la jonction avec l'école seront faits prochainement.

Le conseil municipal a reçu un devis de CANCELÉ pour l'accroche du panneau de basket d'environ 4600€, au vu du montant une subvention va être demandée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex Jeunesse et Sports)

### ENFOUISSEMENT RÉSEAUX

Des travaux sont prévus dans les rues du moulin, du gave et des tourterelles.

Le SIEP va faire des tranchées pour changer les canalisations d'eau et les compteurs. Le conseil municipal souhaiterait profiter de ces travaux pour enfouir son réseau, et par la même occasion de prévoir des tubes pour la fibre.

## **TRAVAUX VOIRIE**

*La commission travaux a constaté les besoins suivants :*

- *Rue des coteaux : tri-couche sur graviers*
- *Rue des lauriers : rebouchage trous existants*
- *Centre commerçant : dallage*

*Devis reçu de la société A3TP environ 16349 € HT*

## **ASSOCIATION ASFEP**

*L'association ASFEP organise des ateliers de Bien-être. Son siège étant à UZOS, le Président demande que la salle polyvalente lui soit mise à disposition à raison d'une fois par mois. L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable.*

## **CENTRE SOCIAL DE MAZÈRES**

*Le Directeur a fait une demande d'utilisation du plateau sportif pour organiser un vide-grenier le 3 mai. Il est difficile de savoir si les travaux seront terminés. De ce fait le conseil municipal ne peut pas donner de réponse dans l'immédiat.*

*De plus, le conseil d'administration du Centre social souhaite offrir à chaque commune membre la possibilité d'y siéger. Cette démarche est appréciée par les conseillers car les enfants d'UZOS sont assez nombreux à se rendre dans cette commune voisine.*

## **PEDT (Plan EDucatif Territorial)**

*La commission scolaire rappelle qu'un Plan Educatif Territorial (PEDT) doit être rendu avant le 15 avril 2015.*

*Conjointement à ce projet, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale préconise la mise en place d'un accueil collectif pour les mineurs dans le cadre des TAP en partenariat avec le Directeur du Centre Social.*

*Ce plan cumulé au PEDT permettrait d'être subventionné à hauteur de 56€/an/enfant pendant 3 ans.*

## **ÉCOLE**

*Le Conseil d'école a eu lieu. 63 élèves sont pré-inscrits pour la rentrée prochaine (+2 élèves de moins de 3 ans).*

*Le budget pour le voyage de Gavarni est de 7665€. Le conseil municipal voudrait connaître le montant de participation des parents.*

*Le budget pour les fournitures scolaires est de 4300€.*

*Le conseil municipal rappelle que désormais les entrées à la piscine ne seront plus prises en charge par la commune (prise en charge jusqu'alors par erreur).*

*Demande d'achat de tables, d'un tableau (allergie à la craie d'une enseignante) et d'un vidéoprojecteur. Le conseil municipal va étudier toutes ces demandes dans la mesure du possible au vu des baisses de ressources à venir et souhaite disposer d'un prévisionnel global sur une année civile afin d'établir au plus juste son budget annuel.*

## **BILAN FINANCIER TAP**

*Premier bilan financier des T.A.P.*

### **DEPENSES**

*Frais de personnel : 5.418 €  
Matériel : 1.235 €  
Professionnels : 5.367*

**TOTAL : 12.020 €**

### **RECETTES**

*Subvention Etat : 3.050 €  
Participation parents : 915 €  
**Part. mairie : 8.055 €***

*Centre Loisirs mercredi 3.240 €  
Bus : 170 €  
C. Loisirs congés 2.580 €*

**PART. MAIRIE C. Loisirs compris : 14.045 €**

## **VILLAGE FLEURI**

*La validation de la fleur attribuée à la commune a eu lieu à MÉRIGNAC à l'occasion d'une rencontre avec tous les lauréats de la Région. Cette rencontre inter-village a été très enrichissante et a permis de visualiser le mode de fonctionnement dans d'autre commune. L'association recherche une personne d'UZOS disposant d'un jardin ornementé et d'un potager qui n'utilise pas de pesticides afin d'organiser une animation au mois de mai.*

### **CAVE**

*Il faut prévoir une dératissage de ce local.*

### **ASMUR**

*Le conseil municipal souhaite mettre en place une convention de mise à disposition du foyer du stade afin de réglementer le nettoyage de ce local.*

## **ÉBOULEMENTS DANS LES COTEAUX**

*Suite aux fortes pluies de ces derniers jours, des éboulements ont eu lieu dans les coteaux. Le Maire tient à rassurer les habitants car il n'y a aucun danger pour les administrés. Un canal d'irrigation a été bouché sur 100m, les travaux de débouchage vont avoir lieu très prochainement. De plus, une expertise de l'ATESAT va être faite pour avoir l'avis technique d'un géologue.*

### **ENTREPRISE MOLUDO**

*Une entreprise partenaire, travaillant également les matières plastiques, souhaiterait s'implanter à UZOS au côté de MOLUDO. 20 emplois pourraient être créés. Le terrain concerné étant en zone NE sur le PLU de la commune, les services instructeurs pourraient refuser cette nouvelle implantation. Le Maire a rendez-vous prochainement avec la DDTM pour demander de lever cette contrainte (champs captant).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 novembre 2015 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, CEYRAC Romain, GUILHAUMA Bernard, LARRAS André, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LOUSTAU Yves.

EXCUSÉS : RANGOTTE Pierre, ARLANDIS Bernard, BECH Michèle, LARIAU Stéphane, Marie-Hélène JOUANINE .

### ORDRE DU JOUR :

- I) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- II) QUESTIONS DIVERSES

### - CENTRE COMMERCANT

#### Signature bail podologue : « Le laboratoire du pied » :

Le bail a été signé pour une durée de 6 ans avec un loyer prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Reste à organiser la réalisation des travaux à notre charge.  
Dans un deuxième temps, le locataire serait intéressé par la location d'un local à proximité pour la fabrication de semelles.

### PLATEAU SPORTIF

Permis modificatif :

Le maire rappelle au Conseil qu'un permis modificatif avait été déposé afin de réaliser des murs partiels, une réunion a eu lieu à la DDTM afin de déterminer ce qu'il est possible de réaliser. Il semble qu'il serait possible de réaliser des « évacuation » dans le mur afin de laisser l'écoulement de l'eau en cas d'inondation.

Equipement sportif :

Deux entreprises ont été consultées pour l'équipement en panneaux de basket : KIROLAC SPORT ET CASAL SPORT 5000 € environs. Il semblerait qu'il n'y ait pas besoin de renforcement de structure.

Recettes photovoltaïque :

La production d'électricité pour la période de mai à novembre a généré une recette de : 12.215.63 €.

### LOTISSEMENT France Lot.

Suite à la prescription de fouilles archéologiques qui gèle momentanément la 2<sup>ème</sup> tranche et qui impacte sensiblement la première au niveau des dessertes et du nombre de lots, nous avons sollicité une réunion avec les responsables de la DDTM.



*La société France Lot doit déposer un nouveau permis de construire, tenant compte des modifications engendrées. Suite à la réunion à la DDTM, il n'est pas possible de réduire ou de déplacer la réserve foncière des 5000 m<sup>2</sup> sans modification du PLU. Il faudra toutefois prévoir une sortie à l'impasse des Chênes et rue de l'Eglise.*

### **AVIS DES DOMAINES**

*Le maire informe le conseil, qu'il a été saisi par une famille qui souhaiterait céder son bien immobilier à la Commune.*

*Evaluation des Domaines : 270.000 €*

*Voir le CAUE pour avis sur la faisabilité.*

*- Prévoir la démolition des granges et bâtiments annexes en très mauvais état.*

*- Transformations envisagées : public/privé (salles associations, cabinet médical)*

### **ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU MOULIN**

*Il y a lieu de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux rue du Moulin.*

### **Compte-rendu de la réunion du 29/09**

*Enfouissement basse tension : 90.000 € H.T.*

*Part communale : 47.000 €*

*France Télécom : 23.000 €*

*47.000 €*

*117.000 €*

*Emprunt possible au SDEPA : 120.000 €*

### **ETUDE ACCES HANDICAPE :**

*La Loi de février 2005 relative au handicap, fixe les obligations faite aux collectivités locales en matière d'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics.*

*La société SOLIHA (ancien PACT du Béarn) propose un diagnostic accessibilité pour un montant de 1.150 € HT.*

*Le Conseil accepte ce devis.*

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

*Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) réunie le 29 septembre 2015 son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).*

*L'ensemble des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI du département disposent de 2 mois pour donner un avis sur ce projet. Il s'agit d'un avis simple à ce stade de la procédure d'élaboration du nouveau SDCI. Ces avis seront ensuite pris en compte par la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et proposer des amendements sur le projet de schéma qui sera arrêté définitivement avant le 31 mars 2016. Seules les propositions de modification adoptées à la majorité des 2/3 de la CDCI et conformes aux obligations, objectifs et orientations prévus par la loi seront prises en compte.*

*Ce schéma départemental sera ensuite opposable aux collectivités territoriales et aux EPCI du département, le préfet disposant courant 2016 de pouvoirs temporaires lui permettant, sous certaines conditions, de passer outre l'avis des collectivités territoriales.*

*Dès lors, il est fondamental que le futur schéma soit conforme au projet d'évolution de l'intercommunalité souhaité par les communes membres de la communauté de communes Gave et Coteaux.*

*La communauté de communes ne pourra pas être maintenue dans son intégrité au regard du seuil démographique défini par la loi NOTRe. Le projet de schéma prévoit que la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées soit étendue à l'Est sur la communauté de communes Gave et Coteaux à l'exception des communes d'Assat et de Narcastet qui souhaitent rejoindre la communauté de communes du Pays de Nay. Ce nouveau découpage intercommunal est conforme aux souhaits exprimés par les élus du territoire.*

*La procédure proposée initialement de retrait-adhésion induit une adhésion individuelle des communes à la communauté d'agglomération remettant en question le périmètre de l'exercice des compétences communautaires actuelles et le devenir des moyens qui y sont attachés, notamment le devenir des agents. Elle est par ailleurs conditionnée à la dissolution préalable de la communauté de communes Gave et Coteaux et la recherche d'un accord sur les conditions du partage patrimonial et financier de la structure communautaire conformément à l'article L 5211-25-1 du CGCT.*

*A contrario, une fusion ne remet pas en question immédiatement le périmètre des compétences communautaires et assure le maintien des agents communautaires dans le périmètre des effectifs de la nouvelle structure intercommunale.*

*Par courrier en date du 12 novembre 2015, Monsieur le Préfet a examiné la possibilité de recourir à une procédure alternative pour mener à bien ces modifications de périmètre. Elle consiste à procéder, dans un premier temps, au retrait des communes d'Assat et Narcastet, et dans un second temps à la fusion entre la CAPP et la Communauté de Communes Gave et Coteaux.*

*Monsieur le Préfet propose donc de retenir cette procédure afin de ne pas mettre en difficulté la Communauté de Communes Gave et Coteaux, selon le calendrier suivant :*

- Adhésion des communes d'Assat et Narcastet à la Communauté de Communes du Pays de Nay au 29 décembre 2016*
- Fusion de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, de la Communauté de Communes Gave et Coteaux et de la Communauté de Communes du Miey de Béarn au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

**Le Conseil Municipal DECIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de schéma proposé par le SDCI, selon la procédure dérogatoire proposée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 12 novembre 2015, à savoir :**

- **le retrait des Communes d'Assat et Narcastet et leur adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Nay au 29 décembre 2016,**
- **la fusion de la Communauté de Communes Gave et Coteaux, composée des 5 communes restantes (Aressy, Meillon, Bosdarros, Rontignon et Uzos) avec la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et la Communauté de communes du Mieux de Béarn au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE**

*Le Maire informe les conseillers que faisant suite à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le Préfet et ses services ont transmis le 29/09/2015 à la commune, un nouveau projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI).*

*Le Maire indique qu'un des objectifs majeurs de la loi NOTRe est de réduire le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ainsi que le nombre de syndicats. La commune devra transférer obligatoirement sa compétence « eau potable » au nouvel EPCI à fiscalité propre auquel elle appartiendra et ce, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard. Et de préciser que le SIEP de la région de Jurançon deviendra un Syndicat Mixte avec des délégués communaux substitués par des délégués communautaires.*

*Alors que la loi NOTRe permettrait au SIEP de la région de Jurançon de poursuivre son existence du fait que son périmètre restera concerné par au moins 3 EPCI à fiscalité propre, le Préfet prévoit dans son Schéma Départemental une dissolution du Syndicat.*

*Or, le maire rappelle que le SIEP est le plus ancien et le plus grand syndicat de production et de distribution d'eau potable du Département avec plus de 30 000 abonnés qui représentent une population d'environ 70 000 habitants, soit plus de 10% de la population des Pyrénées-Atlantiques.*

*Les conséquences pratiques et irréversibles d'une telle dissolution sur le maintien d'un prix de l'eau modeste, sur le morcellement géographique d'infrastructures non dissociables ou fractionnables, sur la solidarité urbain-rural exemplaire qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, sur le mode de gouvernance actuel au profit des communes membres, sur la défense de l'intérêt des usagers dont le service rendu ne serait plus égalitaire, ou encore sur la gestion quotidienne de mêmes ouvrages ou d'un même contrat de délégation par différentes autorités publiques, sont présentées.*

*Le Maire demande aux délégués quel avis ils souhaitent donner à ce nouveau projet de schéma.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DEMANDE** au Préfet de modifier son projet de Schéma Départemental afin de garantir la pérennité du SIEP de la région de JURANCON.*

### **REGIE SALLE POLYVALENTE**

*L'utilisation fréquente de la salle pour des manifestations festives et culturelles a conduit les associations à s'interroger sur l'opportunité d'équiper la salle d'une régie permanente et fonctionnelle.*

*Le devis s'élèverait à 4500 € environs.*

*Compte-tenu, qu'il s'agit d'un équipement propre à la salle, le conseil municipal décide de supporter intégralement cet investissement sans faire appel aux associations.*

### **ELECTIONS REGIONALES :**

#### **1<sup>er</sup> tour 6 décembre**

*8h/12h : Bernard ARLANDIS, Stéphane LARIAU, CAVAILLES  
Véronique, Anne CHASSELOUP*

*12h/15h : Bernard GUILHAUMA , André LARRAS , Béatrice GAZUI*

*15H/18H Michèle BECH, Marie-Hélène JOUANINE, Yves LOUSTAU*

#### **2<sup>ème</sup> tour 13 décembre**

*8 h/12 h.*

*ARLANDIS Bernard, LARIAU Stéphane, CEYRAC Romain*

*12 /15h*

*Karine REY, Fanny LABAN, Michèle BECH*

*15h/18h*

*Jean OTHAX, Yves LOUSTAU, Anne CHASSELOUP*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Maire,  
Jean OTHAX*

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 JANVIER 2015 à 19 heures

PRÉSENTS : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, CEYRAC Romain, RANGOTTE Pierre, BECH Michèle, LARRAS André, GUILHAUMA Bernard, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LARIAU Stéphane.

EXCUSÉS : LOUSTAU Yves, ARLANDIS Bernard

### ORDRE DU JOUR :

#### PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ARTÉSITE

Présentation mise à jour en 3D de la commune à l'horizon 2030.

Le projet sera présenté lors de la cérémonie des vœux aux élus mercredi 28 janvier et une réunion publique sera prochainement prévue.

#### PLATEAU SPORTIF

##### Point sur les travaux

Charpente et bardage terminés, coulage de la dalle prévu le 2 ou 3 mars. Le photovoltaïque est installé. Concernant le local technique, la dalle a été coulée et l'éclairage pourra être fait dès qu'elle sera sèche, d'ici trois semaines.

Le mur et la haie de l'école seront détruits pendant les vacances de février, une ouverture sera prévue pour accéder au fronton. Les travaux se feront directement en régie.

Une réflexion est engagée quant à l'éventualité d'une fermeture partielle latérale du bâtiment car le PPRI nous empêche de clôturer en intégralité.

Il est également en prévision de récupérer les eaux pluviales en enfouissant une citerne. Cela permettrait aux employés municipaux d'arroser les espaces verts et de faire perdurer notre volonté de commune écoresponsable.

##### Financement

Le prêt de 350.000€ a été versé. Suite à un rendez-vous avec le percepteur, il est obligatoire de faire un budget annexe.

La revente d'électricité constitue une activité industrielle et commerciale et doit donc être tenue de manière distincte dans le cadre d'un budget annexe de type M4 selon l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget devra retracer l'ensemble des dépenses et recettes afférentes au service, notamment :

- En section d'investissement : les biens nécessaires à l'exploitation du service (notamment les panneaux), les emprunts contractés.

- En section d'exploitation : les charges de personnel, les dotations aux amortissements et éventuellement provisions, les intérêts de la dette, les frais d'entretien et d'assurance, les

abonnements et consommations électriques ainsi que les recettes issues de la revente ERDF. Monsieur le Maire précise que cette activité est assujettie de plein droit à la TVA et que la Commune pourrait demander à bénéficier de la franchise en base puisque le produit de la vente d'électricité sera inférieur à 89.600 €. Il propose cependant de ne pas faire usage de cette faculté afin de pouvoir récupérer trimestriellement la TVA grevant les travaux et les charges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de créer un budget annexe pour retracer l'activité de production et de revente d'électricité d'origine photovoltaïque qui sera intitulé : « Photovoltaïque Plateau Sportif d'UZOS » ;

**PRECISE** que ce budget annexe, sans autonomie financière, sera soumis à la comptabilité M4.

**OPTE** pour l'assujettissement à la TVA et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches correspondantes auprès des services de la DDFIP des Pyrénées Atlantiques.

**AFFECTE** sur le budget « Photovoltaïque Plateau Sportif d'UZOS » l'emprunt de 350.000 € contracté.

### **ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le conseil a prévu des travaux d'isolation pour l'école, la cantine ainsi que la salle des associations qui se trouve à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Total subventionne les communes ce qui les exonère du paiement de la taxe carbone.

4 devis sont présentés et restera à la charge de la commune environ 4800€ TTC ( dont 2400€ de subventions).

Une commission travaux est prévue prochainement.

### **MODIFICATION PLU**

Monsieur le Maire présente un devis de 1750€ HT comprenant quelques modifications mineures (débord de toit, toits terrasse, implantation des piscines, rajout de liaisons, murs anciens).

### **CENTRE COMMERCANT**

En raison de la circulation fréquente, il est constaté une dégradation des dalles. Afin d'éviter tout risque de chutes le conseil décide de faire en priorité ces travaux de réparation. Le devis est de 3800€. Le conseil estime que ce montant est trop élevé et qu'il serait préférable de faire les travaux en régie. La commission travaux va réfléchir aux économies qui pourraient être faites. Pour remplacer les dalles, prévision d'un enrobé de couleur.

Monsieur le Maire informe que le restaurant Pare-faim a fait une extension pour un espace « pizzéria » qui ouvrira ses portes début février.

## **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

*Il a été constaté par un conseiller qu'une rôtisserie s'est installée sur le parking du centre commerçant à plusieurs reprises sans autorisation au préalable. L'intéressé a alors fait une demande par écrit afin de régulariser la situation.*

*Vu la demande de Monsieur ARRUEBO Christian en date du 23 janvier 2015, afin de pouvoir installer son camion rôtisserie sur le parking du centre commerçant tous les samedis matins de huit heures à treize heures.*

*Monsieur le Maire précise qu'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est payante et propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la redevance.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de fixer à quarante euros par mois le montant de la redevance.

## **SYNDICAT DU GAVE**

*Monsieur le Maire précise qu'il faut désigner deux suppléants supplémentaires. Sont volontaires Messieurs Pierre RANGOTTE et Yves LOUSTAU.*

## **TAP**

### **Activités proposées**

- *Comité Départemental d'Escrime :*

*La prestation proposée comprend deux cycles de 6 séances pour 24 élèves soit un montant total de : 290,40 €.*

- *Pratique musicale par monsieur Denis GAZUI, société ATRIUM EVENT :*

*La prestation proposée comprend 6 séances de une heure à 35 euros la séance, soit un montant total de 210 euros.*

- *Comité Départemental d'Echecs 64 :*

*La prestation proposée comprend 13 séances dispensées par un animateur diplômé pour un montant de 32 € la séance soit 416 euros pour l'ensemble de la prestation.*

### **Accueil centre de loisirs**

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le centre social de Mazères-Lezons pour l'accueil des enfants d'UZOS pour l'année scolaire 2014/2015. Au terme de cette convention, la commune associée s'engage à verser au Centre Social une « aide à la journée enfant » à hauteur de 10€ (journée complète et vacances scolaires), et de 5€ par demi-journée (mercredis après-midi).*

*Pour le premier trimestre, soit de septembre à décembre 2014, la participation à verser au Centre Social s'élève à 1420 € :*

*\*170 demi-journées : 850 €*

\*12 journées : 120 €

\*Vacances (45) : 450 €

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à mandater cette dépense.

### Encadrement TAP

La commune de Meillon envoie un renfort de 3h30 dès la semaine prochaine. C'est une personne habilitée, titulaire du CAP Petite enfance.

### DEMANDE DE STAGE ÉCOLE

Le conseil municipal décide de retenir la candidature de Madame Yolande BOUTON pour un stage auprès de l'ATSEM à l'école dans le cadre de sa formation « Assistante de vie aux familles ».

### VOYAGE SCOLAIRE

En raison des problèmes de sécurité le directeur d'école a décidé d'annuler le voyage scolaire prévu à Paris.

Il a décidé de présenter un projet à Gavarni autour d'un stage vidéo. Les enfants pourront tourner 2 clips vidéo.

Le coût total du voyage est de 8245€ TTC et la subvention demandée à la Mairie est de 1500€. Le conseil municipal souhaite désormais que l'école présente ses projets en une seule demande qui pourrait être faite en début d'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30





## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 juillet 2015 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, CEYRAC Romain, BECH Michèle, GUILHAUMA Bernard, ARLANDIS Bernard, LARRAS André, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LOUSTAU Yves, RANGOTTE Pierre.

EXCUSÉS : LARIAU Stéphane.

### ORDRE DU JOUR :

- I) TRAVAUX PLATEAU SPORTIF et ECOLE
- II) RENTREE SCOLAIRE : TAP
- III) QUESTIONS DIVERSES

### I) TRAVAUX PLATEAU SPORTIF ET ECOLE

*Situation financière :*

Concernant le plateau sportif, les dépenses restant à payer s'élèvent à 173.739 € TTC. Le projet global s'élève à 440.000 € H.T., la Commune a fait un emprunt en 2014 de 350.000 € avec un autofinancement prévu de 90.000€.  
Recettes attendues : TVA : 30.425 € et subvention C.C.Gave et coteaux : 43.000 €, soit 73.425 €

Compte tenu des travaux supplémentaires sur le plateau, des travaux d'entretien de voirie et surtout de rénovation de l'école, il serait souhaitable de recourir à un nouvel emprunt.

### PROPOSITION CREDIT AGRICOLE : 165.000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction du plateau sportif a nécessité des travaux supplémentaires ainsi que des aménagements intérieurs. De plus il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation de l'école : lino, huisseries.

Afin de financer ces travaux, trois banques ont été consultées, seul le Crédit Agricole a répondu dans de brefs délais et propose un prêt selon les caractéristiques suivantes :

*Montant de l'emprunt : 165 000€*

*Durées : 15 ou 20 ans*

*Périodicité : semestrielle*

*Echéances constantes.*

### ***Durée 15 ans***

*Taux fixe proportionnel semestriel : 2,09%*

*Montant de l'échéance constante semestrielle : 6 435,55€*

*Montant total des intérêts sur la durée de l'emprunt : 28 066,57€*

### ***Durée 20 ans***

*Taux fixe proportionnel semestriel : 2,29%*

*Montant de l'échéance constante semestrielle : 5 164,65€*

*Montant total des intérêts sur la durée de l'emprunt : 41 585,79€*

*Frais de dossier : 400,00€*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de prêt pour une durée de 15 ans dans les conditions énoncées ci-dessus ainsi que la demande de réalisation des fonds.*

### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

*Il y a lieu de déposer une demande de permis modificatif pour la création de murs partiels. Jean OTHAX propose de contacter l'architecte J.C. MOULIA pour un devis.*

### **II) TRAVAUX ECOLE**

*Présentation des devis pour le lino et huisserie.*

*\* LINO : 20.671,20 € TTC (entreprise TRIEUX)*

*\* HUISSERIES : 21.898,31 € TTC (Béarn Menuiseries Fermetures)*

*Le lino sera réalisé durant les vacances scolaires*

### **III) RENTREE SCOLAIRE : ORGANISATION TAP**

*Par délibération du 9 juillet 2014, le conseil municipal a créé deux emplois en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer la surveillance des enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ces deux emplois pour une durée de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'Employeur et Pôle Emploi.*

*Il est précisé que sur les deux agents actuellement en poste, un seul verra son contrat renouvelé pour une durée de 12 mois. Il y a donc lieu de recruter un nouvel agent pour l'emploi en CAE qui sera vacant, et ce pour une durée de 12 mois.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le renouvellement de deux emplois en C.A.E. pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.*

*Il autorise le Maire à signer les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, l'exécution de la présente délibération, notamment le recrutement d'un nouvel agent pour l'emploi vacant ;*

### **ENCADREMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES**

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires.*

*Pour assurer le fonctionnement du service il est possible de faire appel, notamment, à un fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant qui serait rémunéré par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.*

*Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Cette personne serait affectée à la coordination et l'encadrement des T.A.P.*

*Le poste de coordonnateur des TAP pourrait être proposé à Michel JULIA.*

*Coût horaire : 20 €, pour 5 semaines d'école soit : 36 semaines : 3600 € de septembre à juillet.*

*Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2015/2016.*

### **ACCUEIL DE MINEURS SANS HEBERGEMENT**

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place un Plan Educatif Territorial (P.D.T.). Conjointement à ce projet, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, préconise la mise en place d'un accueil collectif pour les mineurs, sans hébergement. Cet accueil s'inscrit dans le cadre des Temps Péri-scolaires (T.A.P).*

### **EFFECTIF**

*Pour la rentrée prochaine, l'effectif est de 70 élèves.*

*Il faudra prévoir l'achat de tables et de chaises.*

### **IV) CENTRE DE GESTION : ADHESION POLE REMPLACEMENT**

*Le Maire rappelle à l'organe délibérant que la collectivité est adhérente au pôle Remplacement-renfort et archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, qui permet de pallier les absences en personnel des collectivités. Il informe l'organe délibérant que le pôle Remplacement-renfort et archives évolue et devient : le pôle Missions temporaires.*

*Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques :*

- assouplit ses horaires d'intervention (d'une heure à plusieurs mois),*
- modifie les modalités de facturation (traitement chargé de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + 30 € forfaitaires pour frais de déplacement)*
- intervient désormais pour pallier les absences en personnel ou les besoins en renfort sur 16 métiers ciblés : agent d'entretien, agent polyvalent des services techniques, ouvrier des espaces verts, agent polyvalent de restauration, responsable des services techniques, animateur de loisirs et périscolaire, aide à domicile, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, ATSEM, agent de crèche, agent de gestion administrative, agent d'accueil, secrétaire de mairie, gestionnaire d'agence postale communale, expert administratif.*

*Le Centre de Gestion prend toujours en charge l'intégralité des démarches administratives, ainsi que la couverture du risque chômage (versement des indemnités chômagees à l'issue du remplacement). En outre, l'adhésion reste gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.*

*Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service, le conseil décide d'adhérer à compter du 1<sup>ER</sup> juillet 2015 au pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,*

*Il autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe qui annule et remplace la convention précédente d'adhésion au pôle Remplacement-renfort et archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques*

#### **V) PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT : ENQUETE PUBLIQUE.**

Vu le transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat intercommunal d'assainissement d'Uzos-Rontignon-Narcastet intervenu le 26 juin 1972

Monsieur le Maire présente le dossier de projet de zonage de l'assainissement et expose :

Le zonage assainissement a pour objet de définir, pour chaque secteur de la commune, le type d'assainissement approprié. La répartition est réalisée entre zone d'assainissement collectif et zone d'assainissement non collectif.

Une étude a été conduite afin de déterminer l'option technique et économique la plus avantageuse. Il en ressort qu'il y a lieu d'étendre la zone d'assainissement collectif à un secteur situé sur les coteaux (Lanabert- Chemin du Bois) et la vallée Heureuse qui ne disposent pas d'une possibilité de mise aux normes des assainissements non collectif. Une station d'épuration sera implantée au niveau de la Vallée heureuse pour desservir le secteur concerné. Le secteur du village est maintenu en assainissement collectif.

Le Conseil municipal adopte le projet de zonage de l'assainissement et autorise Monsieur le Maire à saisir le Syndicat intercommunal d'assainissement d'Uzos-Rontignon-Narcastet afin de lancer l'enquête publique.

#### **QUESTION DIVERSES**

*Afin d'optimiser l'occupation de la salle polyvalente, il serait souhaitable de monter un réseau de cablage pour sono permanente dans la salle polyvalente. Un devis sera demandé.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Maire,  
Jean OTHAX*

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 9 avril 2015 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, CEYRAC Romain, BECH Michèle, GUILHAUMA Bernard, ARLANDIS Bernard, LARRAS André, REY Karine, CAVAILLES Véronique, CHASSELOUP Anne, GAZUI Béatrice, BORDES-LABAN Fanny, LARIAU Stéphane.

EXCUSÉS : LOUSTAU Yves, RANGOTTE Pierre.

#### ORDRE DU JOUR :

- I) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014
- II) VOTE BUDGET 2015
- III) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
- I) **APPROBATION DU COMPTE ADMINSTRATIF**

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement :	393.913.34 €
- Fonctionnement :	46.167.53
- Résultat Global :	440.080.87 €

#### II) **VOTE DU BUDGET 2015**

- Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	BASE	PRODUIT
HABITATION	13.56%	14.10 %	1.199.000	169.059
FONCIER BATI	10.76%	10.98 %	801.000	87.983
NON BATI	25.96 %	26.48 %	11.700	3.098

#### **PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2015**

##### Investissement

- Dépenses	608.319
- Recettes	608.319

##### Fonctionnement

- Dépenses	602.800
- Recettes	602.800

## BUDGET « PHOTOVOLTAIQUE PLATEAU SPORTIF »

Compte-tenu que ce budget dispose d'une autonomie financière, il y a lieu d'établir une répartition du montant global du projet entre budget général et budget annexe.

En l'état actuel, le budget plateau sportif se présente comme suit :

### BUGET PHOTOVOLTAIQUE PLATEAU SPORTIF

#### INVESTISSEMENT - DEPENSES

LOT PHOTOVOLTAIQUE	138.000 H.T
ERDF	51.968
50% autres lots et honoraires :	156.532
CAPITAL EMPRUNT :	17.500
TOTAL	364.000

#### RECETTES

EMPRUNT :	350.000
Virement Excédents fonct.	14.000
TOTAL :	364.000

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

